

REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Le registre recense les traitements de données personnelles mis en œuvre dans votre cabinet dentaire en tant que responsable du traitement.

Régulièrement mis à jour il répond à l'obligation prévue par le RGPD de tenir un registre.

Composition du registre :

Sur la 1ère page :

les informations communes à toutes les activités de traitement de données

1. les coordonnées du titulaire du cabinet dentaire
2. la **liste des activités** pour lesquelles il existe un traitement de données personnelles

Pages suivantes :

les fiches de registre

pour chaque activité recensée, créer et tenir à jour **une fiche** de registre correspondante.

Le modèle de registre pré-rempli édité par le Conseil de l'Ordre se trouve en dessous ainsi que l'affiche à apposer en salle d'attente ou secrétariat.